



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 JANVIER 2022
PV N. 23 par voie électronique

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. - MM. LATOUR M. - HALLOT JF – TALABOT F - OSMAN C.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule B : Rencontre N. 50107.1 US La Roche l'Abeille / JS Lafarge 2** du 16/01 non jouée, La commission,
 - Fixe la rencontre à jouer **le Dimanche 20 février à 15h.**

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district
« Documents, puis Règlements »

DEPARTEMENTAL 4 :

- Poule B** : Rencontre **St Priest Taurion 2 / Limoges Elan Sportif 2** du 15/01/22 , au vu du rapport de l'arbitre de la rencontre signifiant l'impraticabilité du terrain, la commission fixe la rencontre à jouer le **Dimanche 23 janvier à 15h** au stade municipal de St Priest Taurion.
- Poule B** : Rencontre **Bonnac la côte 2 / USA Compreignac 2** du 23/01/22, en raison de la programmation de la dernière rencontre en retard du challenge des réserves opposant l'USA Compreignac à Rochechouart OC, la rencontre de championnat citée est à jouer ultérieurement.

DEPARTEMENTAL 5 :

- Poule B** : Rencontre **N. 50962.1 St Jouvent 3 / SC Sereilhac 3** du 16/01,
Vu le mail reçu du club de Sereilhac le 16/01, notifiant de son forfait,
La commission,
 - Enregistre le résultat :

AS St Jouvent 3 : 3 (3 pts) / SC Sereilhac 3 : 0 (- 1 pt).

Le club de SC Sereilhac sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- Poule A** : Rencontre **St Maurice les Brosses / AS Chateauneuf Neuvic 3** du 16/01,
Au vu du rapport de l'arbitre mentionnant l'absence de l'équipe visiteuse,
La commission,
 - Enregistre le forfait de l'équipe visiteuse :

St Maurice les Brosses : 3 (3 pts) / AS Chateauneuf Neuvic 3 : 0 (- 1 pt)

Le club de l'AS Chateauneuf Neuvic sera débité de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la haute vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute-Vienne** : AS Panazol
- **Challenge du district « Marcel Pailler »** : AS Nexon
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais sur Vienne
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.

Challenge des Réserves :

Poule M : Rencontre **USA Compreignac 2 / Rochechouart OC 2** du 16/01 non jouée, la commission fixe la rencontre à jouer le **Dimanche 23 janvier à 13h** au stade municipal de Compreignac.

Coupe Haute-Vienne :

- Rencontre N. 52083.1 **Boisseuil FC 1 / Limoges Roussillon 1** du 16/01 arrêtée à la 53^{ème} minute pour cause de grave blessure d'un joueur, malaise cardiaque, et au vu du rapport de l'arbitre de la rencontre, la commission fixe la rencontre à rejouer le **Dimanche 13 février à 14h30** à Boisseuil.
- Rencontre **AS Eymoutiers / Limoges AFP** du 16/01 non jouée au vu du rapport de l'arbitre sur l'impraticabilité du terrain, la commission fixe la rencontre à jouer le **Dimanche 13 février** à 14h30 à Eymoutiers.

Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- **1/16^{ème} de finale coupe de la Haute vienne** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le **Mercredi 26 janvier à 18h30.** **(présence d'un seul représentant par club)**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **2^{ème} tour Challenge du district « Marcel Pailler »** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1^{er} tour Challenge Georges Var** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1/16^{ème} de finale du Challenge des réserves** : samedi 12 et dimanche 13 février.
 - Tirage au sort le Mercredi 2 février à 18h.

Prochaine réunion Mercredi 26 janvier 2022

Le Président

Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER